



**ACCORD-CADRE NATIONAL
D'ENGAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES POUR
LA FILIERE DES INFRASTRUCTURES DU NUMERIQUE**

Entre

L'Etat représenté par :

- La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion représentée par Mme Elisabeth BORNE ;
- Le Secrétaire d'Etat à la transition numérique et aux communications électroniques, M. Cédric O.

Et :

Le comité stratégique de la filière des infrastructures du numérique, représenté par son Président, M. Nicolas GUERIN, Secrétaire Général d'Orange - Vice-Président Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms).

Et Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au sein des différentes branches concernées par l'EDEC :

Pour les branches du Bâtiment et des Travaux Publics

- La Fédération Française du Bâtiment (FFB) représentée par son Délégué Général, M. Eric JOURDE ;
- La Fédération française des intégrateurs et électriciens (FFIE) représentée par son Délégué Général M. Philippe RIFAUX ;
- La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) représentée par son Directeur Général, M. Julien GUEZ ;
- Les entreprises de la transition énergétique et numérique (SERCE) représentées par sa Directrice Générale Mme Anne VALACHS.

Pour les branches de la Métallurgie

- L'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), représentée par son Délégué Général, M. Hubert MONGON ;

- La Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) représentée par son Délégué Général, M. Benoit LAVIGNE ;
- Le Syndicat Professionnel des fabricants de fils et câbles électriques et de communication (SYCABEL) représenté par sa Déléguée Générale, Mme Marie-Thérèse BLANOT ;
- L'Alliance Française des Industries du Numériques (AFNUM), représentée par sa Déléguée Générale, Mme Stella MORABITO ;
- Les industries du génie numérique, énergétique et sécuritaire (IGNES) représentées par sa Déléguée Générale, Mme Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT.

Pour la branche des Télécommunications

- L'HUMAPP représentée par son Président, M. Didier JAULIAC.

Et

- La Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) représentée par son Directeur général, M. Michel COMBOT ;

Et

- La Fédération des Entreprises Partenaires des Territoires Connectés (INFRANUM) représentée par son Délégué général, M. Hervé RASCLARD.

Et

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives des branches du Bâtiment et des Travaux Publics :

- FG-FO Construction, représentée Monsieur Frank SERRA ;
- CFE-CGC BTP, représentée par Monsieur Gérard DUEZ ;
- FNCB CFTD
- BATI-MAT-TP CFTC
- FNCSBA – CGT

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche de la Métallurgie :

- La Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC, représentée par M. Gabriel ARTERO ;
- La Fédération Confédérée FO de la Métallurgie, représentée par M. Eric KELLER ;
- La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie C.F.D.T., représentée par M. Stéphane DESTUGUES ;
- La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie C.G.T., représentée par M. Abdelkrim AHIL.

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche des télécommunications:

- F3C-CFTD représentée par M. Denis PIRES ;
- Fédération CFTC Media+ représentée par M. Nicolas FABER ;
- FCCS CFE-CGC représentée par M. Thierry MEURGUES ;
- FO Com représentée par M. Bernard ALLAIN ;
- CGT-FAPT représentée par M Pascal PIRON.

Et les opérateurs de compétences suivants :

- Constructys, OPCO de la construction, représenté par son Administratrice provisoire, Mme Sylvie LEYRE,
- AFDAS représenté par sa Présidente Mme Isabelle GENTILHOMME et par sa Vice-présidente Mme Angeline BARTH ;

Vu le règlement n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023 ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023 ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu les articles L. 5121-1, L. 5121-2, D. 5121-1 et D. 5121-3 du code du travail relatif aux engagements de développement de l'emploi et des compétences ;

Vu les articles L. 5121-3 et D. 5121-4 à D. 5121-13 du code du travail relatifs à l'aide à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;

Vu la circulaire DGEFP n° 2011/12 du 1^{er} avril 2011 relative à la démarche d'appui aux mutations économiques ;

Vu l'instruction DGEFP/MADEC/2020/90 du 4 juin 2020 relative à la prestation « conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), modifiée par l'instruction DGEFP/MADEC/2021/70 du 23 mars 2021 ;

Vu l'avis de la CPNEFP de la branche des télécommunications en date du 11 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la CPNEFP de la branche de la métallurgie en date du 26 mai 2021.

Il est convenu ce qui suit :

I. EXPOSE DES MOTIFS

Les enjeux pour l'Etat

Les transformations profondes que connaît actuellement l'économie (transition numérique, transition écologique) impliquent des conséquences sur les emplois, les compétences mais aussi sur les organisations du travail.

La France connaît un cycle de mutations économiques qui induit des transformations importantes. A cette période de recomposition économique s'ajoute, sous l'effet des évolutions technologiques, une modification profonde des conditions d'exercice des métiers.

La transition numérique et la transition environnementale, deux enjeux majeurs pour l'entreprise, influencent fortement à la fois l'activité, les métiers et les besoins en compétences. Enfin, le changement inédit dans la relation au travail et au salariat implique un essor des mobilités professionnelles au même titre qu'un développement accru des nouvelles formes d'emploi. La rapidité des transformations interroge à la fois les besoins en compétences mais aussi la place du diplôme et plus généralement des certifications professionnelles, dans un contexte où la formation initiale reste la référence absolue pour le choix et la construction de l'ensemble de sa carrière professionnelle et fait du diplôme un incontournable pour l'insertion professionnelle. Au regard de l'ensemble de ce contexte, il est primordial de renforcer l'effort de prospective afin de disposer d'une lecture plus fine des évolutions des métiers et des compétences dans un objectif d'accompagnement. Ces études doivent permettre d'identifier les passerelles et évolutions de compétences par une décomposition efficace des métiers. L'ensemble de ces actions doivent mobiliser les représentants des filières économiques (branches et entreprises) afin d'anticiper et accompagner les transformations de l'emploi, adapter l'offre de formation et sécuriser les parcours professionnels des salariés.

C'est pourquoi l'Etat a lancé en 2018, auprès des branches professionnelles, un appel à projets « Soutien aux démarches prospectives compétences » dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences 2018-2022. L'Etat par l'intermédiaire de ce dispositif souhaite s'engager en faveur d'une formation professionnelle en phase avec les nouveaux enjeux produits par le contexte de mutations accélérée de notre économie. Dans ce sens, le PIC, fort d'un investissement de près de 15 milliards d'euros, s'inscrit dans une démarche avec trois objectifs : favoriser des parcours « sur mesure » de formation vers l'emploi, développer des outils plus performants et innovants, déployer une nouvelle plateforme du Compte personnel de formation (CPF).

Dans un contexte où les métiers changent plus rapidement que la capacité du système à produire les référentiels de formation et où les attentes des employeurs changent de nature, l'approche par les compétences doit permettre aux jeunes et à la population active, de mieux s'orienter et de développer des compétences. Cette approche doit également permettre de répondre aux besoins des entreprises qui rencontrent des difficultés à recruter à travers une offre d'emploi plus flexible.

L'État a un rôle central à jouer, dans un rôle d'impulsion mais il n'est pas seul : les branches et les entreprises ont un rôle majeur.

Le plan d'action proposé dans le cadre de l'EDEC doit contribuer à nourrir le dialogue social des branches professionnelles et des entreprises.

Par ailleurs, il s'agit pour l'Etat de favoriser le lien entre les entreprises en favorisant la mutualisation et les actions collectives. A ce titre, il est important que les plus petites entreprises puissent s'approprier les outils développés dans le présent Accord-cadre.

Les enjeux pour la filière des infrastructures du numérique

La filière des infrastructures numériques recouvre l'ensemble des activités et entreprises qui œuvrent à la production des produits et services nécessaires au déploiement des réseaux très haut débit, fixes comme mobiles. Ce déploiement représente un des plus grands chantiers d'infrastructure des prochaines années et met en jeu près de 10 milliards d'euros d'investissement par an.

Les infrastructures numériques constituent un écosystème complexe, de la fabrication des matériaux nécessaires à la construction d'un réseau d'infrastructures numériques, à sa mise à disposition, son exploitation et les services qui en découlent.

Ces infrastructures sont essentielles aux usages du numérique, de plus en plus nombreux et diversifiés. L'inclusion numérique de tous les citoyens, la numérisation des entreprises tout comme la cohésion numérique des territoires ne peuvent se faire sans leur présence généralisée sur l'ensemble du territoire.

La filière des infrastructures numériques bénéficie de nombreux atouts, portés par des acteurs historiques et innovants, ayant pour objectif commun d'assurer la connectivité pour toutes et tous.

- ➔ L'industrie française des fils et câbles électriques et de communication (terrestres et sous-marins), qui fait figure de leader mondial, et qui constitue le premier maillon de la chaîne de valeur des Infrastructures Numériques. En effet, les fils et câbles électriques sont indispensables au transport et à la distribution de l'énergie, des signaux électriques et optiques.
- ➔ Les activités de fabrication d'équipements de radiocommunications, au centre de l'écosystème des infrastructures numériques, et qui se développent au gré des innovations technologiques, avec la présence de multinationales comme de nombreuses TPE/PME sur le territoire français.
- ➔ Les activités de fourniture de services de communications électroniques, d'exploitation et de maintenance de réseaux télécoms, avec un savoir-faire reconnu et une culture de la concurrence par les infrastructures encourageant l'innovation.
- ➔ Les pôles de compétitivité, qui favorise la collaboration entre grands groupes, ETI, PME, universités et centres de recherche.

Les enjeux définis par le CSF Infrastructures Numériques

Le contrat stratégique de Filière des Infrastructures Numériques signé en 2019 retient 4 grands défis pour la filière :

- ➔ Préparer l'arrivée de la 5G afin d'optimiser son déploiement et développer les nouveaux usages qui y sont associés, tant à destination du grand public que des entreprises et institutions ;
- ➔ Aider à construire les territoires intelligents, en lien avec les collectivités ;
- ➔ Promouvoir le savoir-faire français à l'export.
- ➔ Réussir à mobiliser les emplois et compétences nécessaires à la réussite du plan France Très Haut Débit (THD) et anticiper les besoins pour le déploiement des nouveaux réseaux à venir.

Ce dernier défi, qui veut anticiper l'apogée du Plan France THD en identifiant de nouvelles passerelles et établir un plan d'attractivité pour les emplois à forte valeur ajoutée, est celui auquel le présent EDEC souhaite apporter des réponses.

Le déploiement de la fibre optique est l'un des chantiers majeurs d'infrastructures actuels, mais qui devrait ralentir à partir du milieu de la décennie après avoir atteint un pic d'emplois à mobiliser en 2022. Il semble donc crucial d'anticiper cette décrue en étudiant les relais de croissance possibles pour les métiers des infrastructures numériques et les nombreux usages d'application, les nouvelles compétences dont les entreprises auront besoin ainsi que les mobilités existantes ou à créer pour aller vers les emplois et compétences de demain, ainsi que sur de nouveaux chantiers.

II. CHAMP D'APPLICATION

Le présent accord concernera l'ensemble des entreprises et salariés de la filière des infrastructures du numérique représentés par les signataires de cet accord-cadre

Cela représente environ 13 000 entreprises et plus de 140 000 emplois directs, pour environ 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Les principaux bénéficiaires de cet accord-cadre sont les TPE-PME et les salariés les plus fragilisés dans leur emploi.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES

Le projet d'EDEC infrastructures numériques s'appuie sur l'état des lieux des actions achevées ou en cours de mise en œuvre (EDEC fibre optique 2017-2020) et vise à répondre aux enjeux suivants :

- Assurer une fin qualitative du plan de déploiement de la fibre optique, notamment sur le raccordement client ;

- Identifier les besoins futurs sur la base de la situation actuelle ;
- Anticiper l'émergence de besoins importants en professionnels dans les branches et corps de métier des infrastructures numériques qui ne sont aujourd'hui pas dimensionnés pour répondre à une forte demande future ;
- Identifier les besoins en matière d'emplois à forte valeur ajoutée du fait du développement d'infrastructures toujours plus complexes et dématérialisées, nécessitant le recrutement de profils toujours plus qualifiés ;
- Préparer les métiers de l'infrastructure numérique de demain (Smart territoires, Smart building, IoT, 5G) et favoriser le développement de passerelles entre différents métiers des infrastructures numériques, le développement de nouvelles formations et/ou l'émergence de nouvelles certifications. L'objectif est de rendre polyvalent et adaptable aux nouvelles infrastructures et aux nouveaux chantiers y compris à l'international, les salariés mobilisés jusqu'aujourd'hui dans des corps prédéfinis (monteur câbleur, technicien de maintenance, technicien bureau d'étude, etc.) ;

Axe 1 : Cartographie des besoins de la filière des infrastructures numériques concernant les grands chantiers à venir

Le déploiement de la fibre optique est l'un des chantiers majeurs d'infrastructures actuels, mais qui devrait ralentir à partir du milieu de la décennie après avoir atteint un pic d'emplois à mobiliser en 2022. Il semble donc crucial d'anticiper cette décline en étudiant les relais de croissance possibles pour les métiers des infrastructures numériques et les nombreux usages d'application, les nouvelles compétences dont les entreprises auront besoin ainsi que les mobilités existantes ou à créer pour aller vers les emplois et compétences de demain, ainsi que sur de nouveaux chantiers.

Objectifs :

- Disposer d'éléments d'analyse concrets sur les besoins émergents en termes de technologies et marché pour mesurer leur impact en termes de besoins en emploi et compétences dans une logique prospective. Cette analyse concernera également les chantiers à l'échelle internationale, en particulier européenne.
- Conduire l'étude auprès des entreprises et des collectivités afin de mieux cerner leurs besoins et d'identifier les facteurs clés de succès.
- Clarifier le périmètre entre les domaines liés et proches de celui des Infrastructures Numériques dont l'électronique, la photonique, la cybersécurité et le numérique d'une manière générale et d'engager le dialogue sur les besoins réciproques avec ceux-ci.
- Apporter de la visibilité aux entreprises sur les compétences technologies rares et nouvelles.
- Privilégier le recours à des outils data innovants afin de permettre l'utilisation de données collectées en temps réel et d'alimenter l'étude de l'Action 2

Actions :

L'action est la réalisation d'une étude globale permettant de cartographier les besoins de la filière des infrastructures numériques concernant les grands chantiers à venir et décomposée en 5 lots distincts :

- Lot 1 : Réalisation de la première partie de l'étude sur les technologies, marchés et usages existants et à venir (2020-2030), prenant en compte les changements dans les habitudes mises en exergue par le coronavirus (télétravail, téléconsultations, etc.), mais aussi l'impact de la transformation numérique ou encore celui de la transition écologique.
 - Evaluation des potentiels financiers pour chaque marché émergent (5G, Smart, IoT, ...) et les structures qui permettent leur déploiement
 - Typologie des entreprises concernées
 - Analyse par région ou zone géographiques (zone urbaine, rurale, ...)
 - Une analyse des usages qui pourra s'appuyer sur ce qui se passe à l'international
 - Vision prospective en termes de marché des volumes d'activité
 - Impact de la crise sanitaire sur les usages existants et à venir

- Lot 2 : Étude prospective des besoins en métiers et compétences basée sur les résultats de la première partie de l'étude comprenant les éléments suivants :
 - Etat de l'art territorial et sectoriel des métiers et compétences dans tout l'écosystème (opérateurs, intégrateurs, équipementiers)
 - Une approche emplois : Analyse démographique (âge, sexe, ...) et territoriale
 - Focus parité : dresser un bilan sur la représentativité des femmes au sein de la filière
 - Une approche compétences : Cartographier les compétences existantes, celles transversales et celles nécessaires pour réussir les déploiements des différents marchés
 - Etablir une vision prospective territoriale (2020-2030) des besoins de la filière
 - En termes d'emplois : prévisionnel des emplois
 - En termes de compétences :
 - Identifications et définition des (nouvelles) compétences.
 - Identification des besoins en compétences non couverts par les certifications actuelles et définition des nouveaux blocs de compétences en découlant
 - Etude des impacts sur les modalités de travail post-COVID

- Lot 3 : Identifier les besoins (emploi/formation) en termes de métiers et compétences en tension, rares et/ou critiques (ex. ingénieurs réseaux, intégrateurs)

- Lot 4 : Cartographier les compétences data spécifiques relatives aux infrastructures numériques identifiées lors de l'étude (Lots 1 et 2)

- Lot 5 : Identifier et caractériser les besoins en certification et en ingénierie de formation, notamment pour les métiers en décroissance vers de nouveaux métiers, en lien avec l'existant
 - Identifier et formuler des hypothèses crédibles de passerelles entre les métiers en décroissance et les nouveaux métiers
 - Identification d'éventuels besoins en termes de certification
 - Réfléchir au développement de certifications inter-branches pour faciliter la mobilité avec les branches proches
 - Analyse des besoins en termes d'ingénierie de formation professionnelle découlant des besoins en certification identifiés par les entreprises et les branches professionnelles
 - Effectuer un focus sur les modalités liées à l'apprentissage

Axe 2 - Accompagner la GPEC des entreprises des Infrastructures numériques

L'étude menée dans le cadre de l'EDEC Fibre optique montre que les besoins en recrutement vont rester soutenus jusqu'en 2023 sur la partie raccordement client à la fibre optique. Un accompagnement des entreprises pour maîtriser aux mieux les risques associés en matière de GRH est indispensable.

La fin des déploiements sur la fibre optique implique une mutation des profils vers des technologies émergentes (Smart city, IoT, etc.) ou bien vers l'exploitation et la maintenance des réseaux de fibre optique.

De plus, les TPE/PME ne sont pas dotées des mêmes services RH que les grands groupes, il apparaît pertinent de les sensibiliser à la GPEC en vue d'une meilleure gestion de leurs effectifs à l'avenir.

D'où la nécessité d'enclencher une GPEC plus globale sur les infrastructures numériques.

Objectifs :

- Soutenir la continuité RH sur les recrutements pour le raccordement client
- Assurer un raccordement client qualitatif
- Sensibiliser et accompagner les TPE/PME des infrastructures numériques dans leur gestion des emplois et des compétences
- Préparer la reconversion et la mobilité des professionnels de la fibre optique vers les relais de croissance identifiés par l'étude de l'axe 1
- Apporter de la visibilité aux entreprises sur les compétences technologies rares et nouvelles
- Accompagner les entreprises dans leur démarche RSE
- Améliorer la parité au sein de la filière

Actions :

- Action 2-1 : Mettre à disposition des entreprises (notamment les TPE/PME) des outils d'acquisition de la compétence raccordement client (D3)
 - Offre de formation courte sur les compétences transverses liées au contact client
 - Outils innovants pour mettre à disposition du salarié l'information / le support nécessaire au bon moment

- Action 2-2 : Accompagner les recrutements sur le raccordement client (D3)
 - objectiver les problématiques de recrutement sur le raccordement client via la réalisation d'une enquête
 - mettre en œuvre des opérations de coordination des politiques RH sur le sujet (ex : guides, coaching accompagnement, guichet, méthodologie, boîte à outils ou tout autre outil)
- Action 2-3 : Création d'outils (guide d'accompagnement, plaquette, support) et sensibilisation aux outils existants d'accompagnement des entreprises et plus particulièrement des TPE/PME en termes de GPEC (guides d'accompagnement vers les métiers de demain, des smart territoires et de la 5G) en incluant les questions de la parité, d'intégration/d'insertion, des évolutions des métiers et des compétences des personnels en poste et de transformation numérique
 - En fonction des besoins exprimés lors de l'Axe 1 :
 - sensibilisation et accompagnement des TPE/PME, entre autres pour construire leur plan de formation
 - sensibilisation à l'utilisation des analyses territoriales pour améliorer la GPEC
 - sensibilisation aux compétences transverses utiles/nécessaires et à la capitalisation des compétences
- Action 2-4 : mettre en œuvre des actions d'accompagnement (groupes de travail, ateliers participatifs/workshops, remontées terrain, etc.) adaptées à la filière visant à :
 - améliorer la parité au sein de celle-ci (repenser les offres d'emploi techniques afin qu'elles soient plus inclusives, organiser des journées d'échange, améliorer la représentativité des femmes lors de la présentation des métiers, veiller à ce que les équipements utilisés en formation soient utilisables par tous et toutes, etc.)
 - sensibiliser les entreprises à l'évolution des métiers et des compétences des personnels en poste (Sensibiliser les dirigeants sur les impacts de l'évolution des métiers et compétences, Développer l'accompagnement des mobilités, etc.)
 - améliorer l'intégration et l'insertion des populations touchées par le surchômage, populations QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la ville) et NEET (ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation)
 - sensibiliser les TPE/PME dans leur transformation numérique (Analyse des facteurs de réussite des entreprises ayant réussi leur transition numérique, développement des compétences numériques du personnel, etc.)

Axe 3 – Conduire vers de nouvelles compétences

Afin d'accompagner les entreprises dans les transformations en cours et à venir au sein de la filière des infrastructures numériques, une révision de l'offre de formation et des modalités pédagogiques de sa mise en œuvre est incontournable.

Objectifs :

- Créer des blocs de compétences
- Faciliter le développement des compétences des salariés

- Déterminer les modalités d'apprentissage les plus cohérentes avec les activités des entreprises
- Favoriser l'expérimentation de dispositifs de formation
- Disposer d'une offre de formation complète et adaptée aux blocs de compétences existants et nouvellement identifiés par l'étude de l'axe 1

Actions

- Action 3-1 : Définition et ingénierie de formation des blocs de compétences non couverts, en concordance avec les référentiels activités-compétences et les certifications avec vérification de l'adéquation des offres de formation avec les blocs de compétences existants et nouvellement identifiés (Axe 1) pour répondre aux besoins en emplois et compétences
- Action 3-2 : Mise à disposition des blocs de compétences via par exemple, du pilotage de l'évolution des certifications existantes dans les organismes de formation par l'intégration de ces nouveaux blocs ou un partenariat avec une plateforme MOOC existante selon des modalités à définir (identification plateforme, prise de contact, évaluation des offres existantes, etc.)
- Action 3-3 : Facilitation d'accès aux passerelles :
 - Mise en œuvre d'un outil de positionnement (questionnaire, guide d'entretien, fiche, ...) d'un collaborateur occupant une fonction source sur une fonction cible :
 - ✓ identification des écarts de compétences,
 - ✓ repérage des aires de mobilité
 - ✓ sélection de modules de formation inscrits dans l'offre élaborée en action 1
 - Suivi de la mise en œuvre et évaluation de l'efficacité des passerelles de mobilité
- Action 3-4 : Effectuer une enquête auprès des RH terrains et des patrons de PME pour savoir quel type de modalité d'alternance est le plus cohérent avec leur activité
 - En fonction des besoins exprimés, aide aux entreprises pour accompagner leurs salariés en se basant sur les outils existants ou de nouveaux outils
 - Dispositifs d'accompagnements type Mise en situation / AFEST
 - Tutorat / mentorat pédagogique au sein des entreprises
 - Co-animation des tuteurs / mentors avec les centres de formation
 - Formation des tuteurs / mentors à l'accompagnement des salariés

Axe 4 – Valorisation locale et nationale des actions de l'EDEC

Il apparaît également nécessaire de faire connaître les actions menées par la filière auprès des jeunes, des salariés et des entreprises afin que ces dernières puissent être accompagnées dans les mutations à venir.

Objectifs

- Améliorer l'attractivité de la filière des infrastructures numériques
- Elaborer des réponses territoriales adaptées pour aider les entreprises à recruter
- Mise en cohérence des résultats de l'EDEC avec les autres filières

Actions

- Action 4-1 : Fournir le socle nécessaire d'outils de communication nationaux (kits de communication, visuels, éléments de langage, vidéos de présentation, communiqué de presse, passerelles vers l'existant, etc.) pour une déclinaison locale et organiser les partenariats avec les organismes territoriaux en charge des sujets emploi/formation/compétence afin de mettre en avant les métiers de la filière.
- Action 4-2 : réaliser une campagne de communication digitale via les réseaux sociaux (en lien avec l'action 1)

Axe 5 - Evaluation

Il sera procédé à une évaluation finale de l'accord cadre national par un organisme extérieur sous l'égide du comité de pilotage. Il pourra, si nécessaire, être décidé de procéder à une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation sera pilotée au plan national. Elle devra permettre d'analyser la mise en œuvre de l'accord-cadre et l'impact de l'ensemble des mesures visées par celui-ci.

Le détail des actions figure dans les fiches actions annexées au présent accord-cadre (annexe 1).

IV. MODALITES DE SUIVI ET DE PILOTAGE

A. Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place pour le déploiement des actions de l'accord-cadre.

Il est composé de représentants :

- De la DGEFP ;
- Des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés signataires de l'accord
- Des organismes relais
- De représentants des ministères suivants : économie, des finances et de la relance (DGE), éducation nationale, jeunesse et des sports et enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- De représentants de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires
- Des représentants de Pôle Emploi
- Du rapporteur du volet emploi formation du CSF

Le comité de pilotage pourra associer, en tant que de besoin, à ces travaux, toute personne pouvant lui assurer une expertise.

Le COPIL a pour mission d'impulser, d'orienter et d'animer la mise en œuvre du présent accord. Les comités techniques lui rendent compte de l'avancement des travaux et des résultats obtenus.

Sa présidence est assurée par l'Etat. Son animation est assurée par l'Etat et les branches professionnelles et enfin, son secrétariat est partagé entre la DGEFP et les branches qui peuvent le déléguer à leur OPCO si elles le souhaitent (invitations, compte rendus...)

Ce comité de pilotage se réunira en tant que de besoin et a minima deux fois dans l'année.

B. Comités techniques

La démarche est animée par un ou plusieurs comités techniques, composés :

- De représentants de la DGEFP ;
- Des experts emplois-formations de chaque instance signataire de l'accord cadre désignées par ces derniers
- De représentants des organismes relais

Les comités techniques pourront s'adjoindre, en tant que de besoin, l'expertise de personnes qualifiées.

Leur animation est assurée par l'Etat et les représentants des signataires, leur secrétariat par les organismes relais.

Ils ont pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions relevant de l'accord. Ils ont également pour rôle de mettre en œuvre le processus d'évaluation de l'EDEC.

Ils se réunissent en tant que de besoin.

V. ORGANISMES RELAIS

Les OPCO suivants : OPCO2I, Constructys et AFDAS sont désignés par l'Etat et les signataires du présent accord comme organismes relais pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord cadre et en assurer le suivi administratif et le portage financier.

Les organismes relais :

- mettent en œuvre les décisions du comité de pilotage et des comités techniques et rend compte de l'avancement et des résultats des actions de l'EDEC à ces instances ;
- gèrent au plan administratif et financier la mise en œuvre des actions définies dans l'accord cadre. A ce titre, ils sont destinataires des fonds de l'Etat et rend compte de l'utilisation de ces fonds. Ils garantissent la traçabilité administrative et financière des actions mises en œuvre ;
- organisent les procédures de recours à des prestations externes et contractualise avec les prestataires retenus ;
- produisent les informations physiques et financières utiles au suivi et au pilotage des actions ;
- informent l'ensemble des entreprises de la mise en œuvre de l'accord cadre et des actions dont elles peuvent bénéficier en lien avec le secteur ;
- coordonnent l'évaluation de l'accord.

Pour ce faire, ils mettent en place les moyens humains, administratifs et financiers correspondants.

VI. FINANCEMENT

Le montant global de l'EDEC pour la filière des infrastructures du numérique s'élève à **1 264 748 €**.

Sous réserve des crédits ouverts par les lois de finances, le montant de la participation du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion est fixé à **649 748 € HT maximum** frais de gestion compris (soit, 17 374 €).

Par ailleurs, la part de l'Etat ne pourra excéder 50% du montant des actions (y compris évaluation), hors frais de gestion.

Un tableau prévisionnel des dépenses, axe par axe, et action par action, est annexé au présent accord-cadre (annexe 2).

Cette répartition prévisionnelle pourra être modifiée après validation par le comité de pilotage sans modifier le montant global de l'accord.

La participation de l'Etat au financement des opérations prévues s'effectue en application des règles relatives à l'encadrement communautaire des aides qui plafonnent la part des fonds publics dans de tels financements.

Les modalités de financement des actions prévues dans le cadre du présent accord sont formalisées et précisées dans des conventions financières conclues entre l'Etat et chaque OPCO.

Les ressources financières mobilisées pourront être réexaminées à chaque bilan annuel en fonction des réalisations.

VII. DUREE

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature et prend fin au plus tard le 30 juin 2024.

VIII. PROPRIETE ET COMMUNICATION DES TRAVAUX

Les outils et livrables réalisés dans le cadre de cet accord sont la propriété conjointe des signataires. Ils sont destinés à être partagés et mutualisés entre signataires et avec le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Ils peuvent être mis en ligne sur les sites internet des signataires et faire l'objet d'une publication. Des actions de communication spécifiques pourront être organisées.

IX. CLAUSE DE RESILIATION ET DE REVISION

Les parties signataires s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les obligations liées au présent accord-cadre jusqu'à la fin de celui-ci.

Résiliation

En cas de non-exécution ou de non-respect des obligations prévues, le présent accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties signataires après un préavis de trois mois succédant à une mise en demeure de respecter les termes de l'accord.

Ce sera notamment le cas s'il apparaît que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus.

Révision

Toute modification des termes du présent Accord-cadre sera procédée par voie d'avenant signé par l'ensemble des parties, après acceptation du comité de pilotage.

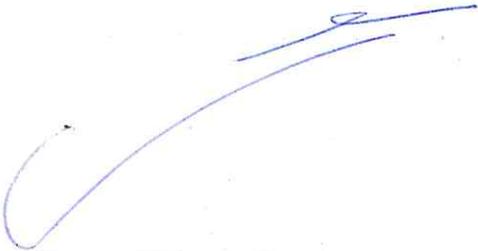
Les parties signataires s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les obligations liées au présent Accord-cadre jusqu'à expiration de celui-ci.

X. REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges entre l'administration et les autres signataires qui ne recevraient pas de solution amiable seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

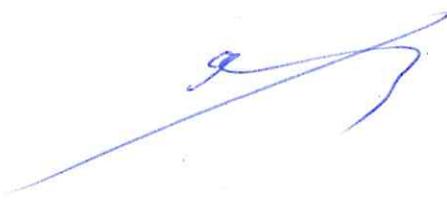
Fait à Ecoen, le 01 DEC. 2021

- L'ETAT, représenté par :

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion	Le Secrétaire d'Etat à la transition numérique et aux communications électroniques
	
Elisabeth BORNE	Cédric O

Et :

- Pour Le comité stratégique de la filière des infrastructures du numérique, représenté par

Son Président

Nicolas GUERIN

- La Fédération Française du Bâtiment (FFB) représentée par son Délégué Général, Mr Eric JOURDE

Jourde

- La fédération française des intégrateurs et électriciens (FFIE) représentée par son Délégué général M. Philippe RIFAUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'R' followed by a horizontal line.

- La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) représentée par son Directeur Général, Julien GUEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Julien Guez'.

- Les entreprises de la transition énergétique et numérique (SERCE) représentées par sa Directrice Générale, Mme Anne VALACHS

Anne Valachs

- L'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), représentée par son Délégué général, M. Hubert MONGON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Mongon". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

- La Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) représentée par son délégué général, M Benoit LAVIGNE ;

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Benoit Lavigne'.

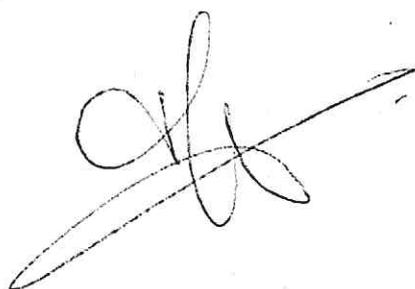
- Le Syndicat Professionnel des fabricants de fils et câbles électriques et de communication (SYCABEL) représenté par Déléguée Générale, Mme Marie-Thérèse BLANOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blanot', enclosed within a hand-drawn rectangular box with a slightly curved top edge.

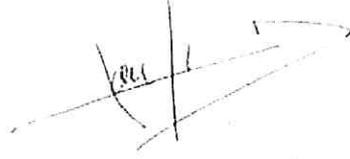
- L'Alliance Française des Industries du Numériques (AFNUM), représentée par sa Déléguée Générale, Mme Stella MORABITO

MORABITO

- Les industries du génie numérique, énergétique et sécuritaire (IGNES) représentées par sa Déléguée Générale, Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.

- L'HUMAPP représentée par son Président, M. Didier JAULIAC



La Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) représentée par son Directeur général,
M. Michel COMBOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. COMBOT', written over a horizontal line.

- La Fédération des Entreprises Partenaires des Territoires Connectés (INFRANUM) représentée par son Délégué général, M. Hervé RASCLARD

InfraNum

Le Délégué Général

11-17 rue de l'Amiral Hamelin - 75016 Paris

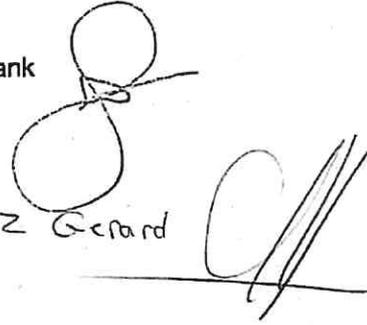
01 45057087 - contact@infranum.fr

Association n°W7517767

- Pour les organisations syndicales de salariés représentatives des branches du Bâtiment et des Travaux Publics :

- FG-FO Construction Monsieur SERRA Frank

- CFE-CGC BTP Monsieur DUEZ Gerard

Handwritten signatures of Frank Serra and Gerard Duez. The signature of Frank Serra is a stylized 'S' with a loop. The signature of Gerard Duez is a stylized 'D' with a loop and a horizontal line below it.

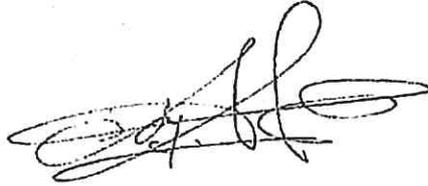
- FNCB CFDT

- BATI-MAT-TP CFTC

- FNSCBA – CGT

- Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche de la Métallurgie :

- La Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC



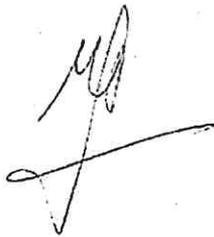
- La Fédération Confédérée FO de la Métallurgie



- La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie C.F.D.T.



- La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie C.G.T.



Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche des télécommunications:

- F3C-CFDT représenté par M. Denis PIRES
- Fédération CFTC Media+ représenté par M. Nicolas FABER
- FCCS CFE-CGC représenté par M. Thierry MEURGUES
- FO Com représenté par M. Bernard ALLAIN
- CGT-FAPT représenté par M Pascal PIRON

Pour la CGT-FAPT représentée par M Pascal PIRON



Pour F3C-CFDT représentée par M. Denis PIRES



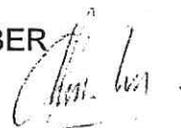
Pour FO Com représentée par M. Bernard ALLAIN



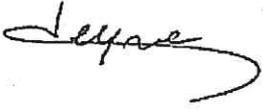
Pour la FCCS CFE-CGC représentée par M. Thierry MEURGUES



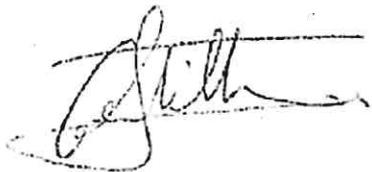
Pour la Fédération Media + représentée par Nicolas FABER



- Constructys, OPCO de la construction, représenté par son Administratrice provisoire,
Mme Sylvie LEYRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leyre', with a long, sweeping underline that extends to the right.

- AFDAS représenté par sa Présidente Mme Isabelle GENTILHOMME et par sa Vice-présidente Mme Angeline BARTH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle', written over a set of three horizontal lines.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Barth', written in a cursive style.

